

SITOMAP

Les Déchets Recyclables

► Dans la poubelle jaune, en vrac !

100%
des **emballages**
et **papiers**
se **trient**

Tous les contenants doivent être déposés vides, en vrac, non imbriqués et pas besoin de les laver !



Contenants divers



Sacs en plastique



Bouteilles et flacons en plastique



Petits emballages métalliques



Tubes de dentifrice
Plaquettes de médicaments



Emballages en plastique



Emballages en aluminium



Tous les papiers, emballages et briques en carton



Capsules café



RAPPORT ANNUEL

> 2024

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET GESTION DES DÉCHETS



SITOMAP

NOS DÉCHETS
NOS RESSOURCES,
NOTRE AVENIR !

EDITO

Ensemble pour un avenir sans déchet

Dans un monde où notre consommation ne cesse d'augmenter, la gestion des déchets est devenue un enjeu crucial de notre époque. Chaque année, nous produisons des millions de tonnes d'ordures qui ont un impact significatif sur notre environnement. L'augmentation des détritiques pose non seulement des défis logistiques, mais elle menace également notre écosystème, notre santé et la qualité de vie des générations futures.

Face à cette problématique, le tri des ordures apparaît comme une solution incontournable. Il ne s'agit pas simplement d'une question de réglementation ou d'obligations légales, mais d'une démarche citoyenne qui touche chacun d'entre nous. En triant nos déchets, nous contribuons à la réduction du volume des ordures envoyées en décharge et à l'augmentation du recyclage de matériaux précieux.

Cependant, il est essentiel de rappeler que le tri n'est efficace que si tous les acteurs s'impliquent. Chaque geste compte, chaque action individuelle peut avoir une portée collective. Il est donc primordial d'éduquer et de sensibiliser tous les membres de notre communauté afin qu'ils comprennent l'impact positif de leurs choix quotidiens. Que ce soit à la maison, au travail ou dans les lieux publics, c'est par une implication active que nous pouvons réaliser une réelle différence.

Ce constat est d'autant plus vrai que le taux moyen de refus sur les collectes de recyclables est de 22,6 %, pouvant atteindre 24 %, pour un coût total d'environ 200 000 € à l'échelle du Sitomap.

Nous devons également encourager les initiatives locales et les projets innovants qui favorisent le recyclage et la réduction des déchets. Les collectivités, les entreprises, et surtout les citoyens, doivent se rassembler, partager des idées, et mettre en place des actions concrètes. C'est ensemble que nous pourrons bâtir un futur où la gestion des déchets ne sera plus un fardeau, mais une opportunité pour repenser notre consommation et nos habitudes.

Avec la nouvelle réglementation sur la gestion des biodéchets, le Sitomap a distribué 840 composteurs sur l'année 2024.

Le Sitomap a lancé un marché public pour la sécurisation des déchetteries de Malesherbes, Sermaises et Pithiviers.

En conclusion, la lutte contre l'augmentation des détritiques et la promotion du tri sont des enjeux qui nous incombent à tous. Chaque geste compte, chaque initiative est précieuse. Engageons-nous dès aujourd'hui pour un demain où le respect de notre planète et de notre environnement sera au cœur de nos préoccupations. Ensemble, construisons un avenir durable et responsable.

Erick Bouteille
Président du SITOMAP



Chaque année, des milliards de tonnes de déchets sont produits à travers le monde, des opportunités sont à saisir dans la gestion de ceux-ci.



*Rapport établi conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.
Présenté à l'Assemblée Générale le 25 septembre 2025
Rédigé par : L'équipe SITOMAP
Directeur de publication : Erick BOUTEILLE
Imprimé sur papier recyclé.*

> SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU SITOMAP | P2

- Le personnel
- Le territoire du SITOMAP
- Les compétences exercées par le SITOMAP
- La composition de la collectivité
- Le fonctionnement du syndicat

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE EN PORTE À PORTE | P5

- Les faits marquants 2024
- La collecte et la valorisation des déchets
- Les informations sur la collecte
- La destination des déchets
- Les caractérisations
- L'évolution du taux de refus
- L'extension des consignes de tri
- Les encombrants
- Les chiffres sur la collecte des déchets ménagers

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE | P11

- Les faits marquants
- Les déchèteries
- Les déchets autorisés et interdits
- Les conventions pour les professionnels
- Les bennes éco-maison
- Les horaires des déchèteries
- Les tableaux et graphiques

COÛT DU SERVICE | P19

- Les principales prestations
- Les indicateurs financiers

PERSPECTIVES 2025 | P21

➤ PRÉSENTATION DU SITOMAP

- Le syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de l'arrondissement de Pithiviers, le SITOMAP est administré par un comité syndical de 43 délégués titulaires et 43 délégués suppléants élus par les conseils communautaires et d'agglomération des collectivités adhérentes.
- L'assemblée délibérante définit les orientations du syndicat notamment sur le plan budgétaire et décide des actions à engager. Elle se réunit environ 3 fois par an.
- Le SITOMAP regroupe 90 communes et la population couverte par le syndicat représente plus de 80 000 habitants.
- Les déchets sont collectés en porte-à-porte via des bennes bi-compartmentées, c'est-à-dire que les déchets recyclables en bac jaune sont collectés en même temps que les ordures ménagères (OM) en bac noir, avec une fréquence d'une fois par semaine depuis le 03 juin 2023

sur tout le territoire.

- Sur la commune de Pithiviers, il existe, en test, des colonnes dites enterrées pour les ordures ménagères et les déchets recyclables. Pour la collecte du verre, celle-ci s'effectue grâce à des points d'apport volontaire.
- Pour mettre en œuvre les différentes décisions et orientations prises par les élus, une équipe de 6 agents administratifs et techniques s'implique quotidiennement.



LE PERSONNEL

Véronique ALDICCO

DIRECTRICE : elle encadre techniquement et hiérarchiquement les agents de la collectivité. Elle coordonne et anime les activités du syndicat en cohérence avec les orientations définies par les élus.

Valérie GUIBE

AGENTE CHARGÉE DE LA RELATION AVEC LES USAGERS : elle traite les demandes des usagers et les informations remontées par les équipes de collecte. Elle communique auprès des usagers et des partenaires sur le tri.

Mélanie DESNOUS

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE CHARGÉE DES COMITÉS SYNDICAUX ET DE LA GESTION COMPTABLE : elle effectue les opérations comptables courantes et procède à la facturation des professionnels en déchèteries. Elle organise les différentes instances du syndicat.

En phase de recrutement

AGENT EN CHARGE DES DOSSIERS TECHNIQUES : il est chargé du suivi et du contrôle des marchés de collecte en porte à porte, en apport volontaire, des déchèteries et encombrants. Il assure le suivi de collecte en lien avec l'agente chargée de la communication. Il conseille l'autorité territoriale en matière de valorisation et de traitement des déchets.

Franck THIÉBLEMONT - Contractuel jusqu'au 30 novembre 2024

RÉFÉRENT BIODÉCHETS : Il est chargé d'informer et de former les habitants au tri des biodéchets. Il est chargé de la distribution des composteurs et bioseaux aux habitants qui les demandent.

Jocelyne ROYER – Agent Intérimaire depuis le 09 décembre 2024

AGENT CHARGE DE L'INFORMATION ET DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS : Elle est chargée de la distribution des composteurs et bioseaux aux habitants qui les demandent.

LE TERRITOIRE DU SITOMAP



SITOMAP

- CA Etampois Sud Essonne(91)
- CC de la Plaine du Nord (45)
- CC du Pithiverais (45)
- CC du Pithiverais Gâtinais (45)
- CC de la Forêt (45)
- CC du Pays de Nemours (77)
- CC Gâtinais Val de Loing (77)

1 communauté d'agglomération

6 communautés de communes

90 communes

80 283 habitants

LES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LE SITOMAP

	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE	VERRE	DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE	ENCOMBRANTS
COLLECTE	PORTE à PORTE	PORTE à PORTE	POINT d'APPORT VOLONTAIRE	DÉCHÈTERIE	PORTE à PORTE
TRAITEMENT	BGV	BGV	SITOMAP	SITOMAP	SITOMAP

LA COMPOSITION DE LA COLLECTIVITÉ

DÉPT	NOM DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES	NOMBRE DE COMMUNES	POPULATION INSEE	PART/POPULATION TOTALE
45	CC du Pithiverais	31	29 821	37,15
	CC du Pithiverais Gâtinais	32	26 277	32,73
	CC de la Forêt	6	11 013	13,72
	CC de la Plaine du Nord Loiret	15	6 923	8,62
77	CC du Gâtinais Val de Loing	2	1 328	1,65
	CC du Pays de Nemours	3	1 511	1,88
91	CA de l'Etampois sud Essonne	1	3 350	4,25
TOTAL		90	80 283	100

LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Les collectivités adhérentes désignent leurs représentants au sein de l'Assemblée générale du SITOMAP.

BUREAU SYNDICAL

Erick BOUTEILLE, Président	CC du Pithiverais Gâtinais
Luc NAULEAU, 1 ^{er} Vice-Président délégué aux finances, budget, veille juridique	CC du Pithiverais Gâtinais
Didier MONCEAU 2 ^{ème} Vice-Président délégué à la collecte des déchets	CC du Pithiverais
Thierry BARJONET	CC du Pithiverais
Anthony BROSSE	CC du Pithiverais
Christophe CHAMOREAU	CC du Pays de Nemours
Jean-Pierre DUBOIS	CA de l'Etampois Sud Essonne
Jean-Paul LANSON (jusqu'au début 2024)	CC de la Forêt
Sylvie ROUX (élue le 26 juin 2024)	CC de la Forêt
Jean-François RONCERAY	CC de la Forêt
Pierre LAROCHE	CC du Pithiverais Gâtinais
Pierre ROUSSEAU	CC de la Plaine du Nord Loiret
Marian WATTS	CC du Gâtinais Val de Loing

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

• La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée, en plus du Président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

TITULAIRES :

- Jean-Pierre DUBOIS
- Pierre LAROCHE
- Didier MONCEAU
- Luc NAULEAU
- Jean-François RONCERAY

SUPPLÉANTS :

- Monique BÉVIÈRE
- Christophe CHAMOREAU
- Boris LAIZEAU
- William RIVIÈRE
- Pierre ROUSSEAU

Un conseiller délégué a été nommé par le Président. C'est Monsieur Jean-Pierre DUBOIS dont le rôle est de s'occuper principalement de la déchèterie de Méréville.

➤ ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

LES FAITS MARQUANTS 2024

Courrier aux habitants : Un courrier a été adressé à tous les habitants du territoire afin de les informer du changement de fréquence de collecte et du jour de ramassage par commune. Au dos figure un questionnaire sur le tri à la source des biodéchets. Les habitants peuvent s'inscrire pour obtenir un composteur. Il sera remis gratuitement à condition de suivre un temps de formation. La collectivité a passé un appel d'offres pour avoir la fourniture en 2024.

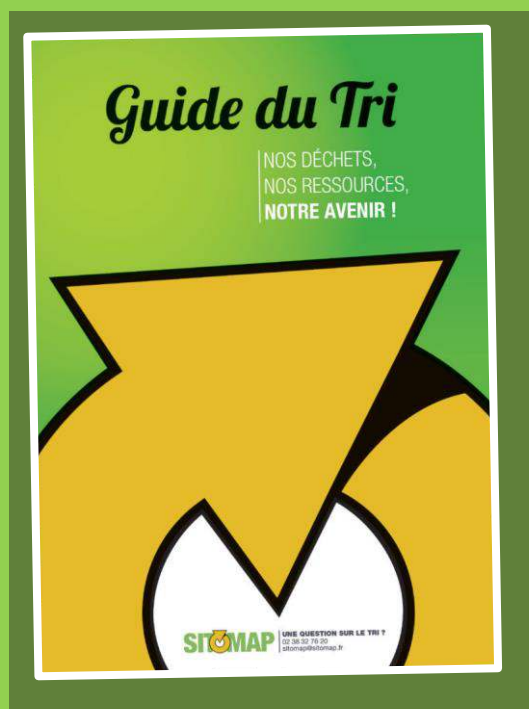
Composteurs : Depuis le 1er janvier 2024, le tri des biodéchets est généralisé et ouvert à tous, conformément aux lois européennes et à la loi anti-gaspillage du 10 février 2020.

Depuis début de l'année 2024, le syndicat mène une campagne de fourniture gratuite, aux usagers du territoire, de composteurs et de bioseaux, A décembre 840 composteurs ont été distribués.

Distribution de "STOP PUB" : Le SITOMAP fournit des autocollants "stop pub" gratuitement depuis les années 2000. À chaque nouvel arrivant sur le territoire indiqué par la Poste, le syndicat adresse un courrier avec le guide du tri, le mémo-tri et le stop pub. En 2024, environ 750 "stop pub" ont été distribués.

Guide du tri et son mémo : Le guide du tri ainsi que le mémo tri ont été complètement revus suite au passage à l'extension des consignes de tri (ECT). À l'intérieur, les habitants peuvent retrouver un rappel des consignes de tri, des astuces anti-gaspillage et des conseils pour mieux consommer. Ce guide est remis à chaque foyer lors de la livraison du bac ordures ménagères ou du bac jaune. Le SITOMAP le distribue également à la demande. Le guide du tri est disponible sur le site internet www.sitomap.fr. Le SITOMAP a distribué environ 2000 guides du tri en 2024.

Déchèteries : Délibération d'attribution du marché de sécurisation de déchèteries, en janvier 2024. L'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CENTRE LOIRE SAS a été retenue pour effectuer les travaux de sécurisation périphérique et de vidéosurveillance dans les déchèteries du territoire. Les travaux débiteront par les sites de Malesherbes et Sermaises.



Suivi de collecte : Aucun suivi a été réalisé par les équipes du SITOMAP en 2024, car le poste d'Agent Chargé des dossiers techniques n'était pas occupé. Le but des suivis de collecte est de pouvoir à la fois accompagner le riverain sur les erreurs de tri qu'il doit identifier et également d'informer l'habitant via un flyer qui recense les erreurs de tri identifiées dans le bac jaune. Les bacs qui ont été refusés lors du suivi de collecte sont listés dans un logiciel en interne. Les habitants peuvent joindre le SITOMAP par mail ou via téléphone pour connaître les raisons du refus. Au bout de 3 "signalements" sur l'année de la part des équipes de collecte, le bac de tri à couvercle jaune peut être retiré. Les mauvais gestes de tri entraînent des conséquences négatives sur les performances du syndicat et augmentent les coûts liés à la gestion des déchets.

LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

LES FAITS MARQUANTS 2024 :

• **Équipe de collecte** : Des points réguliers avec les équipes de collecte sont effectués tout au long de l'année. Ils permettent au syndicat de faire passer des informations relatives aux consignes de tri. De plus, ces points réguliers permettent de faire un rappel sur les exigences du syndicat en termes de remontées d'informations (GDD).



Suivi de collecte au Le Malesherbois

- **Points noirs de collecte** : Le syndicat s'est engagé à faire disparaître les marches arrière conformément à la R437 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés). Il a validé une méthodologie de travail qui consiste à faire un diagnostic, puis un courrier aux mairies afin de trouver des solutions pour faire disparaître les marches arrière sur le territoire. On observe que ces mesures consistent souvent à établir des points de regroupement qui ne représentent aucun coût pour la commune ou le syndicat.
- **Aide aux communes** : Suivant les cas, il est nécessaire d'effectuer des travaux de voirie : soit pour la résolution des points noirs afin de permettre aux camions de manœuvrer, soit pour l'installation de nouveaux points d'apport volontaire en créant des dalles. Les membres du bureau syndical étudient en réunion chaque demande.

LES INFORMATIONS SUR LA COLLECTE

252 536

Nombre de km parcourus pour la collecte en porte à porte

Les camions de collecte roulent à l'OLEO 100

(carburant composé à 100% d'huile végétale, principalement issue du colza. C'est ce qu'on appelle un biocarburant)

1930

Nombre de bacs distribués en 2024

1 930 Nombre d'interventions avec modifications de dotation (baisse de 22 % des interventions par rapport à 2023)

LES CARACTÉRISATIONS

- **Le SITOMAP effectue**, en lien avec le centre de tri TRISALID, deux caractérisations par mois sur un échantillon de 40 kg de déchets sélectifs issus des collectes du territoire. Le prestataire de collecte trie les déchets collectés en les classant par flux (ex : l'aluminium, les journaux et papiers, le cartons, le PET clair ou encore le refus etc).
- **Ces caractérisations servent à savoir** si les habitants du territoire comprennent et maîtrisent les gestes de tri. Un taux de refus est ensuite calculé après la caractérisation. Ainsi le SITOMAP peut mettre en place des actions de communication spécifiques selon les différentes erreurs de tri rencontrées. Ce sont donc au total 23 caractérisations qui ont été réalisées au cours de l'année 2024.
- **Les erreurs de tri les plus fréquentes** : En 2024, le centre de tri a fait remonter des incidents techniques liés aux déchets des collectivités adhérentes: centres métalliques, morceaux de bois, polystyrène, plastique dur tel que pôts de fleurs et jouets, ainsi que la présence d'objets volumineux et enroulements à cause de bâches

plastiques par exemple. Ces déchets provoquent des problèmes de bourrage dans les machines, ayant ainsi un impact négatif sur l'efficacité opérationnelle et la captation de déchets valorisables. De plus, lorsque ces déchets se retrouvent coincés dans les machines, les agents du centre de tri doivent intervenir pour les retirer manuellement, ce qui présente des risques de blessures, tels que des coupures, des pincements ou des chutes.



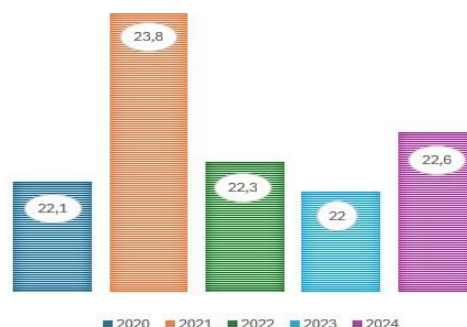
Caractérisation à TRISALID Saran

LA DESTINATION DES DÉCHETS

- **Les déchets recyclables sont envoyés au centre de tri TRISALID à Saran** pour être triés, puis mis en balle et transférés vers des centres de régénération ou de recyclage. **Les ordures ménagères sont incinérées** dans le centre de valorisation énergétique géré par le syndicat Beauce Gatinais Valorisation (BGV). **La chaleur produite permet la production d'électricité et d'eau chaude.**

ÉVOLUTION DU TAUX DE REFUS DANS LES CARACTÉRISATIONS

- **La qualité du tri** (collecte sélective des emballages) a beaucoup évolué depuis 2017.
- Le taux moyen à l'échelle du SITOMAP pour 2024 est de **22,6% contre 22% en 2023.**
- Le taux de refus moyen reste stable.



LES BONNES PRATIQUES DE COLLECTE

- Sortir les bacs la veille au soir pour les collectes du matin et avant midi pour les collectes de l'après-midi
- Disposer les bacs au plus proche du trottoir et tourner les poignées vers la route
- Ne pas mettre de déchets au sol
- Mettre les déchets en sacs dans le bac ordures ménagères
- Mettre les déchets en vrac dans le bac de tri, pas de sac de protection à l'intérieur des bacs
- Présenter à la collecte des bacs pleins de préférence et de prêter attention au poids du bac



TABLEAU DES JOURS DE COLLECTE*

Les communes suivantes: **Trainou, Beaune-La-Rolande, Malesherbes, Buthiers, Pithiviers et Ascoux** devront laisser leurs bacs présentés, à la collecte, toute la journée. Selon les secteurs, le passage du camion sera soit le matin, soit l'après-midi.

JOURNEE	JOURNEE	JOURNEE	JOURNEE	MATIN
Trainou	Malesherbes	Pithiviers	Beaune-La-Rolande	Andonville
	Buthiers	Ascoux		Autrui-sur-Juine
MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	Morville-en-Beauce
Ascheres-le-Marché	Puiseaux	Bouzonville-aux-Bois	Dadonville	Charmont-en-Beauce
Crottes-en-Pithiverais	APRES-MIDI	Nibelle	Courcelles	Méréville
Rebréchien	Boulancourt	Chambon-la-Forêt	Yèvre-la-Ville	Sermaises
Vennecy	Orville	Nancray-sur-Rimarde	Barville-en-Gâtinais	Estouches
APRES-MIDI	Dimancheville	Bouilly-en-Gâtinais	Batilly-en-Gâtinais	Pannecières
Loury	Augerville-la-Rivière	Vrigny	Gaubertin	Thignonville
Chilleurs-aux-bois	Labrosse	APRES-MIDI	Boësses	Rouvres-Saint-Jean
Escrennes	Briarres-sur-Essonne	Nangeville	Givraines	APRES-MIDI
Courcy-aux-Loges	Aulnay-la-Rivière	Mainvilliers	Boynes	Pithiviers-le-Vieil
Montigny	Ondreville-sur-Essonne	Audeville	APRES-MIDI	Outanville
Santeau	La Neuville-sur-Essonne	Intville-la-Guetard	Lorcy	Allainville-en-Beauce
Mareau-aux-Bois	Nanteau-sur-Essonne	Engenville	Juranville	Léouville
Attray	Orveau	Marsanvilliers	Beaumont-du-Gâtinais	Boisseaux
	Gironville	Laas	Montbarrois	Oison
	Bromeilles	Guigneville	Saint-Loup-les-Vignes	Erceville
	Echilleuses	Coudray	Montliard	Greneville-en-Beauce
	Grangermont	Césarville-Dossanville	Boiscommun	Chaussy
	Desmonts	Manchecourt	Saint Michel	Tivernon
		Ramoulu	Bordeaux-en-Gâtinais	Jouy-en-Pithiverais
		Estouy	Auxy	Bazoches-les-Gallerandes
		Bondaroy	Egry	Châtillon-le-Roi

100% DES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

- Depuis le 04 avril 2022, le tri s'est simplifié sur le territoire.

Les consignes de tri sont étendues à tous les emballages. Les barquettes, sacs, sachets, films, tubes, poches, pots de yaourts, de crème, de cosmétique sont triés comme les autres emballages.

Changement de fréquence de collecte : l'ensemble du territoire depuis le 3/06/2023 est collecté une fois par semaine.

Le passage à l'extension des consignes de tri (ECT), puis le changement de fréquence de collecte entraînent des demandes de la part des habitants de changement de taille de leurs bacs.

*Citeo est une entreprise privée, à but non lucratif, spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques.



LES ENCOMBRANTS

- Le **service des encombrants** permet aux habitants de déposer une fois par an devant leur domicile (ou au lieu habituel de collecte en porte à porte) **les déchets volumineux** ne pouvant être collectés lors des ramassages hebdomadaires. La communication sur la collecte des encombrants est gérée par les services du SITOMAP.

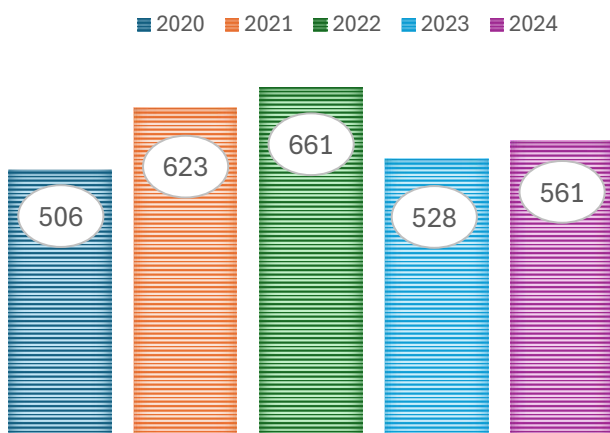
Dépôt des encombrants



ÉVOLUTION

DU TONNAGE DES

ENCOMBRANTS

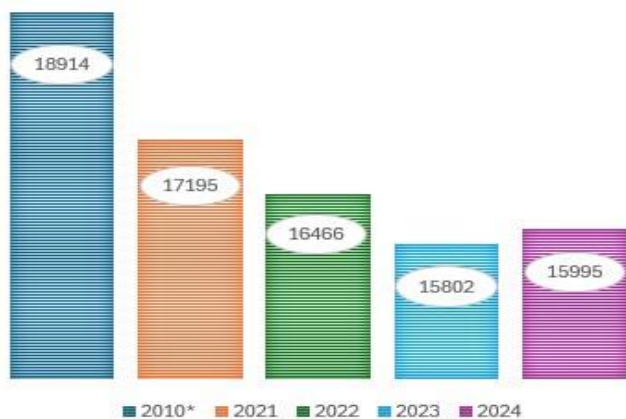


➤ À la suite de plusieurs retours de mécontentement de la part des élus, notamment concernant les déchets qui jonchaient le sol après le passage du camion de collecte des encombrants, une commission sur la collecte des encombrants a été créée afin de définir le nouveau mode de collecte pour 2025.

LES CHIFFRES* SUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

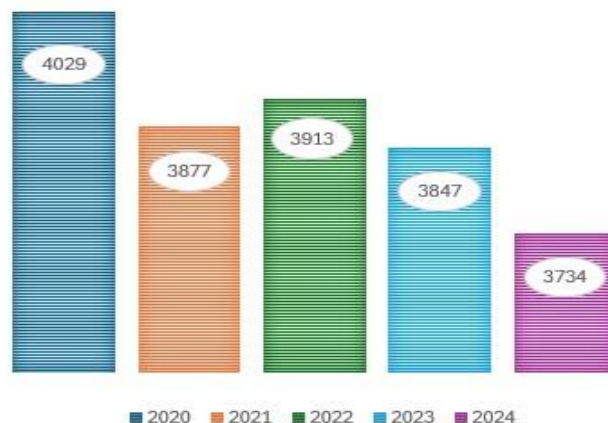
*Tonnages entrants

ÉVOLUTION DU TONNAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES RESIDUELLES

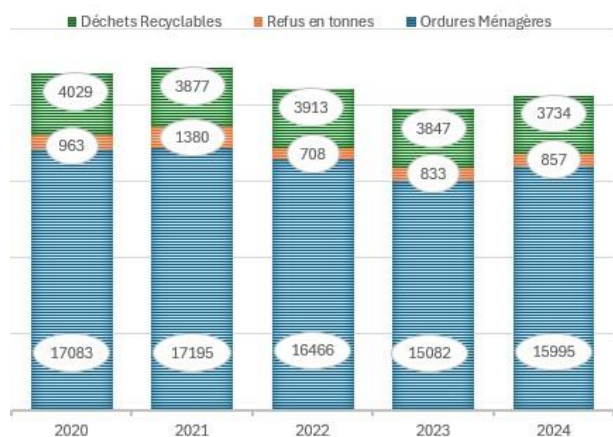


*2010 étant l'année de référence

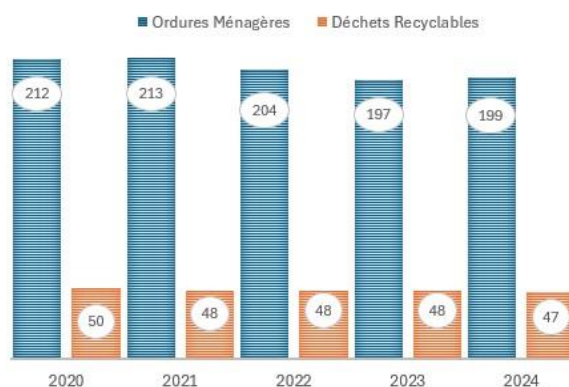
ÉVOLUTION DU TONNAGE DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE



ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN TONNES



ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN KG / HABITANT



* Qu'est-ce que le refus ?

C'est le poids des déchets non recyclables placés dans le bac jaune à la suite d'erreurs de tri et entrant au centre de tri. Ils sont redirigés vers le centre de valorisation énergétique, ce qui entraîne un surcoût.

> ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

- **Mode d'organisation de la collecte** dans lequel un conteneur de collecte est mis à disposition du public.

FAITS MARQUANTS 2024

LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES SUR LE TERRITOIRE DU SITOMAP.

Sont réparties sur l'ensemble des communes du territoire et en déchèteries :

- **262 colonnes à verre** dont 12 sont enterrées. Soit 1 pour 309 habitants (la moyenne nationale est de 1 pour 312 habitants).
- **67 bornes à textile** dont 46 du prestataire "Le Relais" avec lequel le SITOMAP a signé une convention. En 2024, "Le Relais" a collecté environ 205 tonnes sur le territoire !

LA COLLECTE DU TEXTILE :

- **Tous les textiles, linge de maison, sacs et chaussures** ont de l'avenir, même usés ou déchirés ! Ils peuvent être valorisés et cela quelque soit leur état (neufs ou abîmés).
- **Attention** : les articles souillés ayant servis au bricolage ou aux travaux ménagers, ou mouillés, ne sont pas acceptés. Les éléments apportés doivent être propres, secs et dans un sac et les chaussures liées par paire.

1 BORNE ORDURES MÉNAGÈRES À PITHIVIERS :

- **28,9 tonnes**

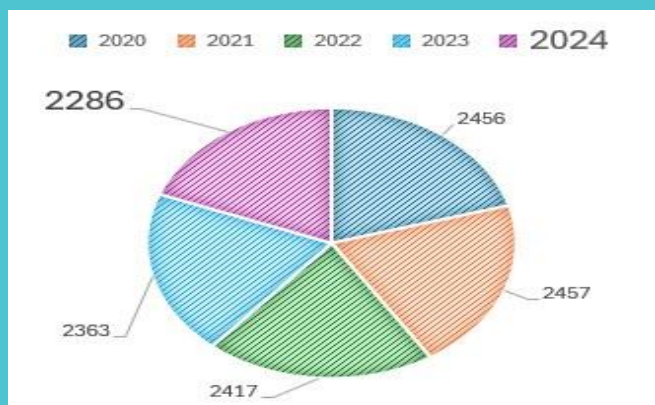
1 BORNE DÉCHETS RECYCLABLES À PITHIVIERS

- **2,96 tonnes**

LA COLLECTE DU VERRE :

- **Elle a lieu sur le territoire** selon un planning établi par le prestataire de collecte. Le verre est ensuite stocké sur une plate-forme située derrière le centre de tri avant d'être expédié vers l'usine de recyclage de l'Aisne (Samin).

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE VERRE COLLECTÉS



> LES DÉCHÈTERIES

- **Les déchèteries sont des espaces aménagés** permettant aux habitants du territoire d'évacuer, par apport volontaire, des objets qui ne sont pas pris en charge par les autres collectes. Apport limité à 1m³ par jour et par déchèterie.

- Ces équipements apportent aux usagers **la garantie que les déchets recueillis seront traités**, selon leur nature, dans des filières de valorisation spécifiques. Les agents valoristes ont pour missions d'accueillir les usagers, d'assurer la propreté des lieux et d'aider au tri des déchets.

- **Le SITOMAP met à disposition des usagers 8 déchèteries, ainsi que celle de Neuville-aux-Bois** pour les habitants d'Asnières-le-Marché, Attray, Chilleux-aux-Bois, Crottes-en-Pithiverais, Montigny et Oison.



- *L'exploitation des déchèteries est effectuée par la société PAPREC GROUP (attributaire du marché public). Les déchets ménagers spéciaux (DMS) sont collectés par la société TRIADIS (attributaire du marché public).*

LES DÉCHETS AUTORISÉS ET INTERDITS EN DÉCHÈTERIE

LES DÉCHETS AUTORISÉS

8 familles bien distinctes :

- À chaque déchet sa destination, une benne par type de matériaux
- Des codes couleurs simples pour vous faciliter le tri



Cartons : Propres et vides, pliés et aplatis, sans polystyrène à l'intérieur...



Incinérables : Plastiques, Polystyrène, Mousse, Caoutchouc, PVC, Linoléum, Moquettes...



Végétaux : Tontes, Fleurs, Feuillages, Plantes annuelles, Fruits, Légumes...



Tout venant : Laine de verre, Laine de roche, Béton armé, Vitrages, Miroirs...



Bois : Palettes, Cagettes, Troncs, Planches, Contreplaqué, Aggloméré, Bois de charpente...



Gravats : Terre, Pierre, Béton non armé, Ciment, Parpaings, Tuiles, Carrelage, Ardoises, Déblais...



Métaux : Tous types, Aluminium, Acier galvanisé, Fonte, Zinc...



Mobilier : Literie, Mobilier de jardin, Mobilier d'intérieur...

LES DÉCHETS INTERDITS

Ordures ménagères
Cadavres d'animaux
Déchets organiques putrides
Produits radioactifs
Déchets explosifs
Médicaments
Déchets d'activités de soins
Pneus de tout type
Carcasses de voitures
Produits à base d'amiante
Bouteilles de gaz

ET POUR LES AUTRES ?

Demandez aux agents sur site, ils vous guideront

- Les déchets particuliers sont stockés et traités spécifiquement



Batteries



Huile de vidange



Déchets dangereux des ménages



Déchets électriques



Piles et accumulateurs



Cartouches d'encre



Radiographies



Déchets dangereux des ménages

LA CONVENTION POUR LES PROFESSIONNELS

- **Pour accéder aux déchèteries**, les professionnels doivent signer une convention avec le SITOMAP et le prestataire de collecte afin de pouvoir décharger 3m³ par jour et par déchèterie. Depuis septembre 2021, les professionnels ne peuvent plus venir en déchèterie le samedi.
- **Ils doivent respecter** comme les autres usagers le règlement intérieur de la déchèterie consultable sur le site internet de la collectivité.
- **Suivant la nature des déchets**, les professionnels sont facturés selon une grille tarifaire. Plus de 1 000 professionnels ont passé convention avec le SITOMAP.
- **Si vous êtes un professionnel** et que vous êtes basés sur le territoire du SITOMAP, vous pouvez passer une convention en téléphonant au **02 38 32 76 20**.

Convention d'accès pour les professionnels en déchèterie sur le territoire du SITOMAP

Entre :

Le Syndicat Intercommunal pour l'élimination des déchets ménagers du Pithiverais (SITOMAP) représenté par son Président, habilité en vertu de l'assemblée délibérante du 28 mai 2014 et désigné dans ce qui suit l'abréviation de « SITOMAP »

D'UNE PART

Et :

L'Etablissement représenté par son Directeur, Monsieur/Madame dont le siège social est situé à dont l'adresse mail est et est enregistré au SIRET sous le n° sera désigné dans ce qui suit par l'abréviation « l'Etablissement »

D'AUTRE PART

ARTICLE 6 : Conséquence du non-respect des conditions d'accueil sur la déchèterie

L'Etablissement se verra refuser l'accès à la plateforme si les conditions d'accès précisées en annexes et rappelées à l'entrée de la déchèterie ne sont pas respectées.

Fait en 3 exemplaires, le :

Pour l'Etablissement, _____

Cachez de l'établissement obligatoire

Pour le SITOMAP, _____

Pour PAPREC, _____

Sitomap
Rte de Bouzonville en Beauce
45300 Pithivers
Tél. : 02 38 32 76 20

Paprec IDF Sud Malesherbes
72 avenue du Général Patton
45330 Malesherbes
Tél. : 02 38 40 05 10

Merci de joindre le RIB de votre société à la convention.

LES BENNES ÉCO-MAISON

- Le SITOMAP compte sur deux de ses déchèteries, Sermaises et Beauce la Rolande des bennes éco-maison. Eco-maison, éco-organisme agréé par l'Etat, financé par l'éco-participation, a pour vocation de collecter et de valoriser le mobilier, les matelas, couettes et oreillers usagés en leur offrant une seconde vie, en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie.

INTERDITS DANS LA BENNE ÉCO-MAISON

Tapis, Poussettes, Sièges-auto, Sanitaires, Parquet, Portes, Fenêtres...
Tous ces déchets sont à orienter vers d'autres bennes !

Les plaids, couvertures et oreillers doivent être mis dans des sacs spéciaux avant d'être mis dans la benne éco-maison (voir avec l'agent valoriste de la déchèterie).

AUTORISÉS DANS LA BENNE ÉCO-MAISON

QUEL QUE SOIT LE MATÉRIAU

- Bois massif, médium
- Panneaux de particules
- Mousse, latex, tissus, cuir
- Plastique
- Ferraille
- Verre, pierre, céramique...

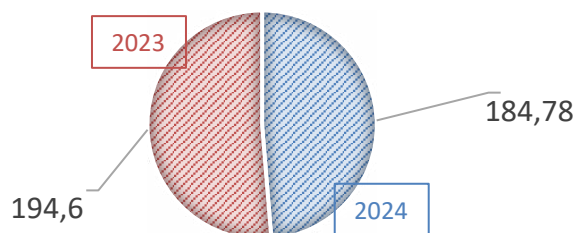
QUEL QUE SOIT L'ÉTAT

- Meubles cassés, abîmés, en morceaux
- Matelas, fauteuils, canapés (sales ou déchirés).



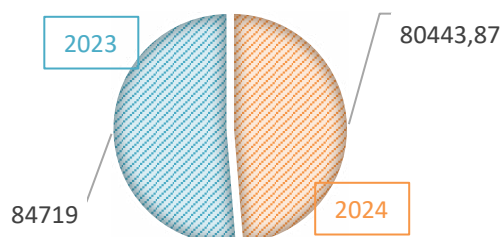
Déchèterie de Beauce-la-Rolande

Tonnages Eco-Maison



RECETTES

PERÇUES EN €



LES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BAZOUCHES LES GALLERANDES	9h-12h	-	-	9h-12h	-	9h-12h
	14h30-16h30	-	14h-16h30	14h-16h30	-	14h-16h30
BEAUNE LA ROLANDE	8h30-12h	-	8h30-12h	8h30-12h	-	8h30-12h
	13h30-17h	-	13h30-17h	13h30-17h	-	13h30-16h30
LOURY	8h30-12h	-	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-17h	-	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h
MALESHERBES	8h30-12h	-	-	-	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-17h	-	13h30-16h30	-	13h30-17h	13h30-17h
MÉRÉVILLE	8h30-12h	-	8h30-12h	-	-	8h30-12h
	13h30-17h	-	-	-	-	13h30-17h
PUISEAUX	8h30-12h	-	-	8h30-12h	-	8h30-12h
	13h30-17h	-	13h30-17h	13h30-17h	-	13h30-17h
PITHIVIERS	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h
SERMAISES	9h-12h	-	10h00-12h	-	-	9h00-12h
	-	-	14h00-17h	-	-	14h00-16h30

Les professionnels ne sont pas admis les samedis sur les déchèteries

Les professionnels hors territoire ne sont pas admis dans les déchèteries

RAPPEL :

1. Il est demandé de **venir 1/4 d'heure avant la fermeture** afin d'avoir le temps de décharger les déchets
2. Les déchèteries sont **fermées les jours fériés**
3. Le SITOMAP compte sur tous les usagers pour que les **règles élémentaires de courtoisie et de respect soient témoignées aux agents.**

L'AGENT VALORISTE

- **L'agent valoriste accueille les usagers** qui viennent jeter des encombrants, des déchets spécifiques et/ou dangereux.
- **En fonction des déchets à jeter** (gravats, tout-venant incinérable, tout-venant, matériels électriques, équipements informatiques, huiles, métaux...), l'agent leur indique les bennes ou conteneurs adéquats.
- **En parallèle**, l'agent valoriste assure aussi des tâches administratives et de gestion (suivi des volumes traités, évacuation/réception des bennes...) ainsi que l'entretien et la maintenance du site.
- **Le métier implique le sens de l'organisation**, le sens du contact et d'être ponctuel. Il doit faire appliquer le règlement intérieur.



Agente valoriste sur la déchèterie de Pithiviers

LES FAITS MARQUANTS 2024

- **Un appel d'offres a été signé pour entreprendre des travaux de sécurisation des déchèteries** : vidéo protection, renforcement des clôtures avec végétalisation, système barettes gravats à déployer, éclairage revu, système de barrière pour ensuite mieux maîtriser les entrées et sorties des usagers.
- **Les déchèteries de Malesherbes et de Sermaises sont prioritaires** du fait de vandalisme régulier.
- Le Marché a été donné à EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CENTRE LOIRE SAS



Clôture en phase de réparation à Malesherbes

- Une partie du grillage de la déchèterie de Malesherbes avait été découpée par des intrus qui venaient voler des déchets.



LES DIFFÉRENTS FLUX COLLECTÉS ET LEUR DESTINATION

* Chiffres comprenant la part SITOMAP à la déchèterie de Neuville-aux-Bois

TYPE DE DECHETS	TONNAGES COLLECTÉS	Kg/HAB en 2024	EXUTOIRE (DESTINATION)	MODE DE TRAITEMENT
TOUT - VENANT	3981,26	49,62	Coved Champigny (89)	Centre enfouissement technique
TOUT-VENANT INCINERABLE	2591,80 *	32,28	CVE - Pithiviers (45)	Valorisation Energétique
DECHETS VERTS	6189,78 *	77,09	Amponville (77)	Valorisation matière pour compostage
LIGNEUX	0	0,00	Chanteau (45)	Compostage
GRAVATS	3761,80 *	46,85		Valorisation matière
BOIS	2997,95 *	37,34	Ouarville (28)	Valorisation bois énergie
CARTONS	643,73 *	8,02		Valorisation matière
FERRAILLE	815,35 *	10,15	Gasville Oiseme (28)	Valorisation matière
BATTERIES	0	0,00		Valorisation matière
GROS DE MAGASIN	75,42	0,94	PAPREC Malesherbes (45)	Valorisation matière
PLATRE (Seulement sur Pithiviers depuis juin 2023)	1,25 *	0,015	Wissous (91)	Valorisation matière
ECO-MAISON	184,78	2,30		
HUILE DE VIDANGE	49,66	0,62	Martin Environnement	Valorisation matière
HUILE VEGETALE	7,733	0,94	Quatria	Valorisation matière
DECHETS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	727,854	9,07	EcoLogic	Séparation des éléments et traitements adaptés
PILES	4,95	0,06	Coréplie	Tri, démantèlement des composants et retraitement

Les flux et les exutoires de la déchèterie de Neuville-aux-Bois sont sous le contrôle du SIRTOMRA.

LA PRODUCTION PAR DÉCHÈTERIE

(Hors déchèterie de Neuville-aux-bois)

Pithiviers, Beaune-la-Rolande, Loury représentent **57%** des apports.

Puiseaux, Malesherbe et Bazoches-les-Gallerandes représentent **32%** des apports.

Méréville et Sermaises représentent **11%** des apports.



Déchèterie de Puiseaux

LE TAUX DE VALORISATION : 2023 : 67.95% - 2024 : 68.68%

L'ANALYSE DES TONNAGES 2024

Globalement, des tonnages en hausse de 3,8% par rapport à 2023, et une valorisation en légère hausse de 1%

TYPE DE DÉCHETS	2021	2022	2023	2024	VARIATION TONNAGE	ROTATION PRIX / TONNE	TRAITEMENT PRIX / TONNE
TOUT-VENANT	4 987	4 418	2702	4 008,08		34,13 €	130,17 €
TOUT-VENANT INCINÉRABLE	2 361	2 245	3995	2 556,17		34,99 €	-
DÉCHETS VERTS	4 302	3 926	4 915,27	6 024,42		25,73 €	25,57 €
LIGNEUX	831	759,6	324,6	-	-	-	-
GRAVATS	3 638	3 502	3 645,54	3 585,47		12,27 €	9,67 €
BOIS	2 804	2 644	2 795,28	2 985,65		27,84 €	55,88 €
CARTONS	581	583	603,8	621,21		53,34€	-
FERRAILLES	934	786	827,01	824,67		40,23 €	117,60 €
BATTERIES	20	-	10,84	-	-	-	-

LA FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES EN 2024

Globalement, une légère baisse de fréquentation par rapport à 2023 de 3%

DÉCHÈTERIES	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	TOTAL
Bazoches-les-Gallerandes	13555	66	13 621
Beaune-la-Rolande	30610	94	30 704
Loury	60931	406	61 337
Méréville	12743	43	12 786
Malesherbes	28212	361	28 573
Pithiviers	99353	1062	100 415
Puiseaux	28120	87	28 207
Sermaises	9194	24	9 218
TOTAL	282 718	2 143	284 861

LES DÉCHETS DANGEREUX MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS)

DÉCHÈTERIES	NOMBRE DE COLLECTES	TONNAGE	COÛT ANNUEL HT
Bazoches-les-Gallerandes	13	5,325	5 454 €
Beaune-la-Rolande	28	25,734	26 352 €
Loury	46	23,258	23 844 €
Méréville	38	13,298	13 617 €
Malesherbes	28	23,278	23 837 €
Pithiviers	55	48,569	49 736 €
Puiseaux	42	28,947	29 643 €
Sermaises	20	9,828	10 064 €
TOTAL	270	178,27	182 546€

Tonnage 2021 = 176,05 T - Tonnage 2022 : 157.22 T - Tonnage 2023 : 157.63 T – **Tonnage 2024 : 178,27 T**
 Les déchets les plus collectés sur toutes les déchèteries sont les pâteux.



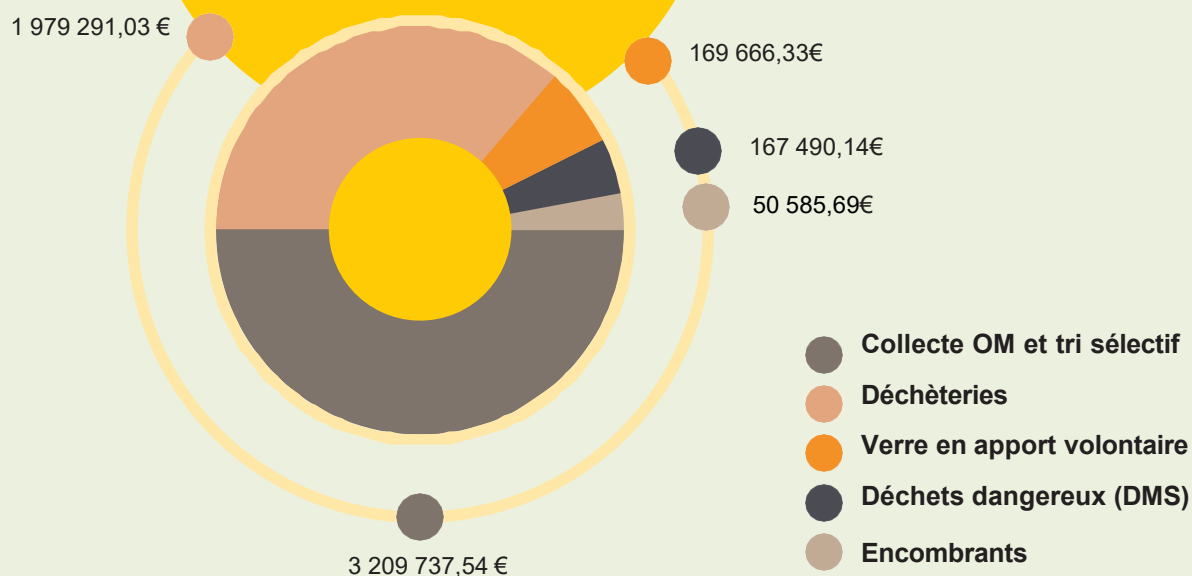
Local de dépôt des déchets dangereux – déchèterie de Beaune-la-Rolande

> COÛT DU SERVICE

LES PRINCIPALES PRESTATIONS

Répartition des coûts par nature des prestations.

De nombreux acteurs s'engagent à nos côtés, nous tenons à les remercier.

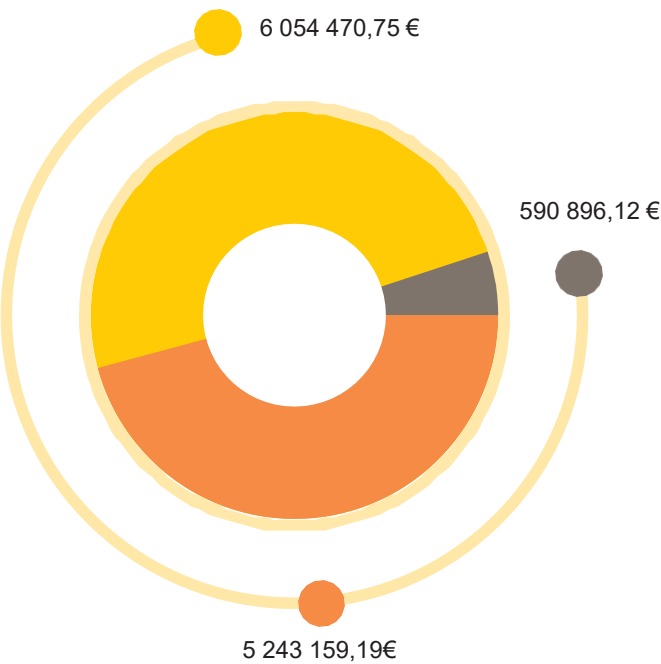


NATURE DE LA PRESTATION	NOM DE L'ENTREPRISE	TYPE DE CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCE	MONTANT ANNUEL PRESTATIONS HT
Collecte OM et tri sélectif, Gestion opérationnelle des bacs	SUEZ	Marché public 5 ans et 7 mois (+1)	31/12/2028	3 209 737,54 €
Déchèteries	PAPREC	Renouvellement marché 3 ans et 7 mois (+1)	31/12/2026	1 979 291,03 €
Verre en apport volontaire	SUEZ	Marché public 5 ans et 7 mois (+1)	31/12/2028	169 666,33 €
DMS	TRIADIS	Renouvellement marché 3 ans et 7 mois (+1)	31/12/2026	167 490,14 €
Encombrants	SUEZ	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2028	50 585,69 €

Total coût de collecte : 5 576 770,73 €

LES INDICATEURS FINANCIERS

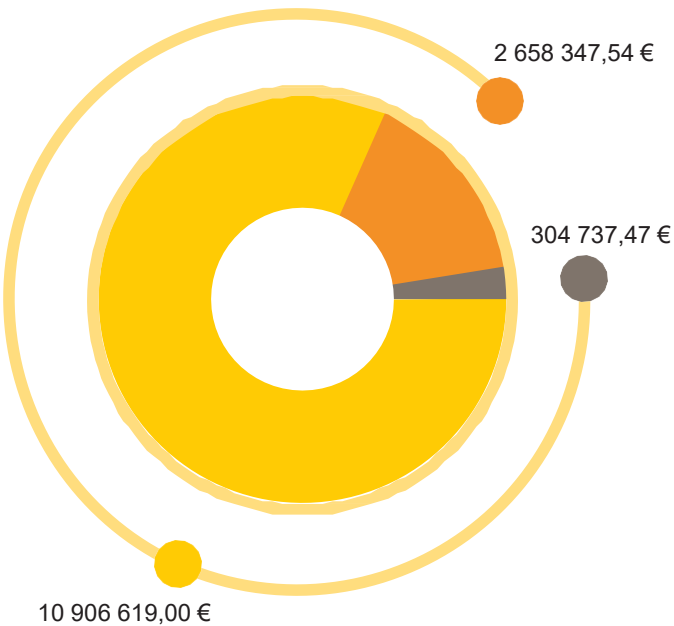
DÉPENSES



- Collecte
- Contribution BGV
- Amortissement

TTC	TTC / HABITANT
11 888 426,06 €	148,08 €
6 054 470,75 €	75,41 €
5 243 159,19€	65,31 €
590 796,12 €	7,36 €

RECETTES



- Contribution des collectivités adhérentes ou des usagers (TEOM)
- Contribution CITEO
- Autres produits de gestion

TTC	TTC / HABITANT
13 869 704,01 €	172,76 €
10 906 619,00 €	135,85 €
2 658 347,54 €	33,11 €
304 737,47 €	3,89 €

➤ PERSPECTIVES 2025

SE PROJETER DANS L'AVENIR

De nombreux projets restent à réaliser :

1° | **Sécurisation des déchèteries**

Le marché a été attribué à l'entreprise EIFFAGE. Les travaux continuent sur les déchèteries de Malesherbes et de Sermaises. Les déchèteries de Bazoches, Loury et Méréville seront suivies. Les travaux de la déchèterie de Puiseaux se termineront fin 2025, début 2026..

2° | **Biodéchets**

Les habitants ont la possibilité, depuis mai 2023, de demander un composteur gratuit auprès du SITOMAP en répondant à un questionnaire (version papier à demander au SITOMAP ou sur le site www.sitomap.fr). En 2025, le SITOMAP aura attribué le marché de fournitures et se dotera de composteurs et de bio-seaux en fonction des livraisons. Lors de la remise du composteur, les habitants bénéficieront d'une formation sur les bons gestes à adopter, dispensée par le référent biodéchets. Les communes du territoire seront sollicitées pour mettre en place des composteurs dits partagés. Les gros producteurs seront également contactés pour connaître leur intention en matière de compostage.

3° | **Déploiement de nouvelles filières ABJth et ASL**

En 2025, deux nouvelles filières de collecte seront instaurées dans trois déchèteries pilotes : Pithiviers, Beaune-la-Rolande et Sermaises. Les filières ABJTh, Articles de Bricolage et Jardin Thermiques, et ASL, Articles de Sport et Loisir, seront prises en charge séparément des bennes tout-venant et métaux, comme c'est le cas aujourd'hui..

4° | **Continuation du déploiement des colonnes a verre**

5° | **Commission sur la collecte des encombrants**

Le Président du SITOMAP et quelques élus vont créer une commission afin de réfléchir à de nouvelles modalités de fonctionnement de cette collecte. Le non-respect des consignes par les habitants et les désagréments occasionnés pour les communes et leurs agents ne peuvent continuer.

6° | **Communication**

Sensibilisation des usagers sur la gestion et le tri des déchets, par la participation aux salons, événements communaux, etc

DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2024 TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

L'obligation au tri des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 amène le SITOMAP à faire un sondage auprès des ménages visant à fixer ses futures orientations en termes de besoins humains et matériels. L'article 541-21-1 du Code de l'Environnement nous oblige à vous apporter des solutions pour le tri à la source des biodéchets.

Les déchets biodégradables extraits de vos ordures ménagères pourraient réduire de 30% le poids de vos poubelles. Mettre vos déchets biodégradables dans un composteur est le moyen le plus simple. L'objectif est de valoriser sous forme de compost ou de combustible (méthanisation) ces biodéchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, de restes de cuisine et de restes de repas (sauf ail, oignons, restes de viande et produits laitiers).

Pour 2024, des solutions sont recherchées en proposant un moyen adapté à chaque foyer : soit un compostage individuel pour les habitants qui en auraient la volonté, soit un compostage partagé notamment pour les habitations collectives.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le questionnaire suivant. Il nous aidera à identifier vos besoins en termes d'équipements afin de pouvoir traiter au mieux vos biodéchets pour une planète plus verte.

Pour répondre à ce questionnaire, plusieurs solutions :

- Par mail à l'adresse suivante : biodéchets@sitomap.fr
- Par téléphone au 02.38.32.76.20
- Par courrier avec le coupon détachable qui se trouve ci-après à l'adresse
« SITOMAP - Route de Bouzonville en Beauce 45300 Pithiviers »

Coupon réponse

Possédez-vous un composteur individuel ? ☐ oui ☐ non

Si oui, celui-ci a-t-il besoin d'être changé ? ☐ oui ☐ non

Si non, souhaitez-vous en avoir un ? ☐ oui ☐ non

Dans le cas où vous n'auriez pas la place ou la volonté d'avoir un composteur chez vous, êtes-vous favorable à un composteur partagé ? ☐ oui ☐ non

Aimeriez-vous recevoir des informations sur le compostage et les biodéchets ? ☐ oui ☐ non

Avez-vous besoin de formations sur le compostage et les biodéchets ? ☐ oui ☐ non

Nom

Adresse

Prénom

.....

Téléphone

Nombre de personnes dans le foyer

Ces données ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales. Pour avoir accès à vos données contactez le SITOMAP à l'adresse sitomap@sitomap.fr ou par téléphone au 02.38.32.76.20

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le SITOMAP, en sa qualité de responsable de traitement, pour la gestion de l'enquête liée au composteur. La base légale de ce traitement est l'intérêt légitime. Vos données sont conservées 2 ans. Sans ces données personnelles, le responsable de traitement sera dans l'incapacité d'assurer la finalité évoquée. Ces données seront utilisées par le service administratif.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" et au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier, demander leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données, ou vous opposer au traitement de données en contactant le 02.38.32.76.20.

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse : <https://www.cnil.fr/plaintes>



NOS DECHETS
NOS RESSOURCES,
NOTRE AVENIR !

Route de Bouzonville en Beauce - 45300 Pithiviers

Tél : 02 38 32 76 20

sitomap@sitomap.fr - www.sitomap.fr

@sitomappithiviers



Tous les papiers se trient et se recyclent ; ce document aussi